

PORTO-NOVO, 1e 3I MAI 1961

Nº 153 /PR/CAB/MAID-P

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

archives

I VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitu-
I tion de la République du Dahomey;
I VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste
I des emplois supérieurs de la République du Dahomey
I dont la nomination des titulaires est faite par le
15 Président de la République, le Conseil des Ministres
4 étant obligatoirement entendu;
I VU les nécessités de service;
I SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
I et de la Défense;
5 Le Conseil des Ministres entendu;

- III) E C R E T E -
--*-*-*-*-*--

- II) E C R E T E -

ARTICLE 1er. - Est annulé le Décret N°170/PCM/MI du 6 Juillet 1960, nommant Adjoint au Sous-Préfet de Bembéréké, M.MAMADOU Saliou, Commiss Expéditionnaire Adjoint de 3ème échelon.

ARTICLE 2. - M.MAMADOU Saliou, chargé de l'Arrondissement de Sinnendé par Décret N°275/PCM/CAB/MI du 10 Octobre 1960, est confirmé dans ses fonctions et nommé Chef de cet Arrondissement.

ARTICLE 3. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la
République,
Le Ministre des Affaires
Intérieures et de la Défense

Le Président de la République
Le Vice-Président

M. AROUNA. -

S. M. APITHY